



DIVEC, Pôle Handicap

Date : 21/11/2022

Objet : **Demande de revalorisation salariale des étudiants sous contrat recrutés par le Pôle Handicap**

Pour le CA du 9/12/2022

**Accompagnement des étudiants en situation de handicap
Compensation du handicap**

Le Pôle handicap met en œuvre les moyens nécessaires pour compenser les situations de handicap des étudiants qu’il accompagne. Parmi les aides possibles il y a des **aides humaines** qui se concrétisent par le **recrutement de 80 à 100 contrats étudiants/an** pour répondre au besoin d’accessibilité des étudiants en situation de handicap dans leurs formations. Le Pôle Handicap est par là-même un des services qui recrute le plus grand nombre d’étudiants au sein de l’université.

Les recrutements concernés par cette revalorisation sont les **preneurs de notes**, les **tuteurs** et les **secrétaires d’examens**.

Le nombre d’étudiants en situation de handicap a doublé ces 5 dernières années. Le budget nécessaire concernant les moyens de compensation du handicap pour les étudiants à l’Université Bordeaux Montaigne a augmenté alors que la subvention allouée ¹ par le Ministère de l’enseignement supérieur de la recherche et de l’innovation (MESRI) est restée fixe pendant plusieurs années consécutives 78 000€ en 2021, 78 000€ en 2022 auxquels s’ajoute un complément du MESRI de 5 000€ début 2022 puis de 150 000€ fin juin 2022. Il est à souligner que l’université contribue au budget du Pôle Handicap concernant les aides en faveur des étudiants en situation de handicap en complément du Ministère.

| 2010-2011 | 2011-2012 | 2012-2013 | 2013-2014 | 2014-2015 | 2015-2016 | 2016-2017 | 2017-2018 | 2018-2019 | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 158 | 175 | 176 | 194 | 207 | 202 | 260 | 302 | 347 | 352 | 391 | 474 |
| <i>Evolution des effectifs étudiants en situation de handicap 2010-2022</i> | | | | | | | | | | | |

¹ Programme 231 : Aides spécifiques étudiants handicapés

| BUDGET POLE HANDICAP | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|---------|---------|-------------------------|
| MESRI | 78 000 | 78 000 | 78000 + 5000 + 150 000* |
| UBM | 60 470 | 64 678 | 97 236 |
| TOTAL | 138 470 | 142 678 | 180 236 |
| 150 000€ (notifiés fin juin 2022) : reportés en 2023 | | | |

Cette augmentation des effectifs et des besoins s'observe dans l'ensemble des universités françaises, ce qui a conduit le MESRI à obtenir **le doublement de la subvention nationale** en faveur des étudiants en situation de handicap. **C'est dans ce contexte que l'Université Bordeaux Montaigne a perçu un complément exceptionnel de 150 000€ en juin 2022** pour répondre à nos demandes effectuées lors de la transmission de nos bilans d'activité et bilans financiers 2020-2021 et 2021-2022.

Les rémunérations appliquées à ces contrats sont les tarifs proposés par la typologie des prestations nationale du Ministère de 2007. Or **ces tarifs ont besoin d'être actualisés pour être ajustés à l'évolution des rémunérations et pour rendre ces missions plus attractives** : en effet depuis quelques années nous observons des difficultés à recruter et à engager les étudiants sur du long terme à savoir durant une année universitaire complète (ex. : les preneurs de notes qui sont payés 9€/4 heures, depuis 2007, soit 2,25/heure). Il est important de souligner que ces activités sont parfois complexes ce qui peut représenter un frein pour trouver des étudiants volontaires.

Les preneurs de notes (voir annexe 1) : l'aide à la prise de notes est la plus fréquemment mise en place car elle correspond à un besoin qui est commun à de nombreux types de handicap. Les preneurs de notes assurent une prise de notes la plus complète possible des cours, en format numérique, et transmettent le support aux étudiants bénéficiaires sur décision du Pôle Handicap. Ils garantissent la transmission des contenus écrits des cours qui se déroulent en présentiel ou en distanciel. Le pôle Handicap recrute **entre 50 et 70 preneurs de notes** pour les 2 semestres.

Les tuteurs (voir annexe 1) : leur activité concerne de l'aide individuelle auprès d'étudiants en situation de handicap. L'activité requiert une grande disponibilité, une capacité à s'adapter aux besoins de chaque étudiant, à des situations de handicap complexes. Elle concerne le soutien méthodologique, disciplinaire, organisationnel, en recherches documentaires. Le Pôle handicap recrute **5 tuteurs** en Master et/ou Doctorat pour l'année universitaire.

Les secrétaires d'examens (voir annexe 1) : ce sont des étudiants de toutes formations pour pouvoir répondre à l'ensemble des situations d'examens dans les multiples disciplines concernées. Le Pôle Handicap recrute **entre 30 et 40 secrétaires** par an pour couvrir les besoins lors des CC et des examens terminaux. La difficulté est d'avoir un réseau suffisant de secrétaires avec des disponibilités variées et pour un large éventail de disciplines dont des langues rares (latin, grec, chinois, japonais, russe, etc.) ou nécessitant des compétences techniques (informatiques, phonétique et linguistique).

2017-2018 :

28 étudiants avaient besoin de Preneurs de notes
 27 étudiants avaient besoin de Secrétaires d'examens
 13 étudiants avaient besoin de Tutorat individualisé

2021-2022 :

86 étudiants avaient besoin de Preneurs de notes
 43 étudiants avaient besoin de Secrétaires d'examens
 57 étudiants avaient besoin de Tutorat individualisé

| MISE A DISPOSITION DES CONTENUS DE COURS – ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE – EXAMENS | | | |
|---|---|--|--|
| Prestations | Compétences ou ressources | Tarif brut Ministère depuis 2007 ², appliqués à UBM | Proposition de revalorisation brute 2023 à UBM |
| Prise de notes | Être assidu, avoir une écriture aisément compréhensible, tendre à l'exhaustivité, être formé et sensibilisé à la relation d'aide, à la connaissance des handicaps ainsi qu'aux enjeux de la prise de notes. | Étudiant de la promotion - Indemnité : 9 € pour 4h (2,25/heure) Étudiant plus avancé - Salaire : 1 Smic chargé pour une heure | Étudiant de la promotion 11€ pour 2 heures (5,5€/heure) Étudiant plus avancé - Salaire : 1 Smic chargé pour une heure |
| Tutorat : Regroupement de plusieurs prestations définies dans la typologie nationale : • Travail en bibliothèque • Aide à la manipulation (scanner ou agrandissement) • Enregistrement audio ou équipement spécialisé • Méthodologie du travail universitaire • Accompagnement doctorants • Soutiens pédagogiques et/ou linguistiques | Posséder un niveau permettant ce soutien, être capable de donner des conseils en méthodologie. Veiller à ne pas remplacer le travail personnel. Être organisé, connaître les difficultés de l'étudiant pour l'accompagner sans se substituer à son travail. Matériel spécialisé et scanner | Étudiant du même niveau : 1 Smic horaire max 50 h/an Tutorat (étudiant avancé) : 2 Smic horaire | Etudiant avancé (Master et/ou Doctorants) : 12 €/heure* (alignement avec les tuteurs UFR) * à majorer de 10 % correspondant aux congés non pris si recrutement avec volume horaire et paiement fixe mensuels. |

² « Guide de l'accompagnement de l'étudiant handicapé à l'université » – CPU 2012

| | | | |
|--------------------------------|--|---|------------------------------------|
| • Prépa travaux universitaires | | | |
| Secrétaire d'examens | <p>« Toute personne paraissant qualifiée pour assumer ces fonctions et dont les liens familiaux ou la position professionnelle par rapport au candidat ne sont pas de nature à compromettre leur neutralité ».</p> <p>« Posséder les connaissances correspondant au champ disciplinaire de l'épreuve et un niveau adapté à celui de l'examen ou du concours. Si la technicité de l'épreuve l'exige, le secrétaire peut être un enseignant de la discipline faisant l'objet de l'épreuve » :</p> <p>Cf. décret n° 2005-1617 du 21 décembre 2005 et circulaire n° 2011-220 du 27-12-2011 relatifs aux aménagements d'examens</p> | <p>Étudiant :</p> <p>1 Smic horaire/une heure</p> | <p>Étudiant :</p> <p>14€/heure</p> |

Cette proposition est soumise au vote du Conseil d'administration, avec date d'effet souhaitée au 1^{er} janvier 2023.

En annexe 1 : descriptif des missions confiées dans le cadre de ces contrats étudiants à UBM

En annexe 2 : rémunérations en vigueur appliquées par les services handicap à l'Université de Bordeaux et à l'Université de Pau et Pays de l'Adour.

Annexe 1

Descriptif des missions confiées dans le cadre de ces contrats étudiants

| | Missions : | Profil recherché : |
|--------------------------|--|---|
| Preneurs de notes | <p>Il s'agit de prendre des notes de cours le plus exhaustivement possible, avec saisie informatique, afin que les notes soient claires et lisibles.</p> <p>Ces notes doivent être transmises à l'étudiant bénéficiaire dans un délai de 48h maximum.</p> <p>Le preneur de notes aide à l'organisation si besoin (transmission/rappel de consignes, changements d'emploi du temps, rappel de dates/salles d'examens, etc.)</p> | <p>Être étudiant à l'UBM</p> <p>Être dans le même groupe/cours que l'étudiant concerné, idéalement même groupe de TD</p> <p>Être assidu à chaque cours, autonome et sérieux</p> <p>Avoir une bonne organisation</p> |
| Tuteur | <p>Aide au repérage</p> <p>Scripteur</p> <p>Aide à l'organisation</p> <p>Aide à la compréhension du cours</p> <p>Aide à l'acquisition de méthodes de travail</p> <p>Aide à la manipulation d'ouvrages et de documents</p> <p>Prise de notes informatique</p> <p>Retranscription de documents (mise en accessibilité)</p> | <p>Etre inscrit à l'UBM, idéalement en Master ou Doctorat</p> <p>Avoir un Intérêt pour la pédagogie et/ou les métiers de l'enseignement</p> <p>Être ponctuel, autonome, sérieux</p> <p>Avoir une bonne organisation</p> <p>Etre à l'aise avec des personnes en situation de handicap</p> <p>Ecoute, sens du relationnel, maîtrise de l'affect.</p> <p>Ne pas bénéficier d'un contrat doctoral</p> |
| Secrétaire | <p>Lire strictement un sujet à voix haute, sans commentaire ni explication</p> <p>Retranscrire sous la dictée, sans aucune correction, quelle qu'elle soit</p> <p>Rester neutre et veiller au bon déroulement de l'épreuve</p> <p>Responsabilité accrue liée à la situation d'examen</p> | <p>Être étudiant à l'UBM et au minimum en 3ème année de licence, en master idéalement</p> <p>Maîtriser impérativement et parfaitement l'orthographe française</p> <p>Être ponctuel, autonome, sérieux</p> <p>Avoir une bonne organisation</p> <p>Etre à l'aise avec des personnes en situation de handicap ; écoute, sens du relationnel, maîtrise de l'affect.</p> |

Annexe 2

Tarifs appliqués à l'université de Bordeaux (Service PHASE) :

| Types de missions | | Rémunération horaire brute (en €) | Rémunération horaire nette (en €) |
|--|--|---|---|
| Assistance et accompagnement des étudiant.e.s handicapé.e.s | Tutorat spécialisé | 18,48 | 14,88 |
| | Assistance d'un secrétariat d'examen | 13,45 | 10,83 |
| | Prise de notes de cours, aide au travail universitaire sur site | 12,18* | 9,79* |

* Taux du Smic majoré de 10 %

<https://www.u-bordeaux.fr/campus/vie-quotidienne/trouver-un-job-etudiant>

Tarifs appliqués à l'UPPA (Relais handicap) :

| Types de missions | Rémunération horaire brute (en €) |
|----------------------|--|
| Preneurs de notes | Rémunération brute calculée sur la base de 1.5 fois le taux horaire du SMIC en vigueur, avec une majoration correspondant aux congés non pris, pour 6 heures de cours dont les notes ont été transmises. |
| Tutorat | Rémunération brute calculée sur la base de 3 fois le taux horaire du SMIC en vigueur, avec une majoration correspondant aux congés non pris. |
| Secrétaire d'examens | Rémunération brute calculée sur la base de 1.5 fois le taux horaire du SMIC en vigueur, avec une majoration correspondant aux congés non pris. |

<https://formation.univ-pau.fr/fr/vie-etudiante/sante-social-et-handicap/accueil-des-etudiants-en-situation-de-handicap.html>